



TARIFS 2020

TARIFS PRINT

Tarifs bruts en euros hors taxes, applicables au 1er juillet 2020.

PAGES DE COUVERTURE

	Tarifs LA SEMAINE VÉTÉRINAIRE	Tarifs ASV
Surcouverture totale R°/V°	12 650	10 150
Surcouverture totale R°/seul	8 850	7 100
1/2 surcouverture R°/V°	8 450	6 750
1/2 surcouverture R°/seul	5 400	4 350
2 ^e de couverture	6 000	4 800
3 ^e de couverture	5 400	4 300
4 ^e de couverture	6 350	5 100

PAGES INTÉRIEURES

	Tarifs LA SEMAINE VÉTÉRINAIRE	Tarifs ASV
Page quadri	4 400	4 400
Double page d'ouverture	10 200	-
Double page centrale	9 750	-
Double page	8 700	8 700
Face sommaire	5 700	-
1 ^{er} recto	5 450	-
Double 1/2 PQ	5 400	5 400
1/2 PQ	3 000	3 000

REMISES

Se reporter à la page 7

OPÉRATIONS SPÉCIALES

	Tarifs LA SEMAINE VÉTÉRINAIRE
Bandeau	4 700
ENCARTS JETÉS	
A5 R°	2 750
A4 R° ou A5 R°/V°	4 000
A4 R°/V°	4 450
2 volets A4 = 4 pages	5 350
3 volets A4 = 6 pages	5 780
4 volets A4 = 8 pages	6 450
6 volets A4 = 12 pages	7 400
ENCARTS BROCHÉS	
A5 R°	4 150
A4 R° ou A5 R°/V°	6 050
A4 R°/V°	6 700
4 volets A4 = 8 pages	6 450
6 volets A4 = 12 pages	11 100

Pour toute autre opération spéciale ou tiré à part, nous consulter

MENTIONS LÉGALES

	Tarifs LA SEMAINE VÉTÉRINAIRE
Mentions légales 1/3 page	650
Mentions légales 1/2 page	980
Mentions légales 1 page	1 750

EN CHIFFRE

Diffusion OJD ACPM : 3 453 abonnés



TARIFS PRINT

Tarifs bruts en euros hors taxes, applicables au 1er juillet 2020.

PAGES DE COUVERTURE

	Tarifs	LE POINT vétérinaire
2 ^e de couverture	4 970	
3 ^e de couverture	4 680	
4 ^e de couverture	5 480	

OPÉRATIONS SPÉCIALES

	Tarifs	LE POINT vétérinaire
Encart 4 pages A4	5 350	
Encart A4 pages R°/V°	4 450	

Pour toute autre opération spéciale ou tiré à part, nous consulter

MENTIONS LÉGALES

	Tarifs	LE POINT vétérinaire
Mentions légales 1/2 page	980	
Mentions légales 1 page	1 750	

PAGES INTÉRIEURES

	Tarifs	LE POINT vétérinaire
Page quadri	3 740	
Double page d'ouverture	9 030	
Double page	7 800	
½ PQ largeur	2 600	

REMISE NOUVELLE FORMULE 25 %

Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020.

AUTRES REMISES

Se reporter à la page 7

EN CHIFFRES

Diffusion OJD ACPM : 3 667 abonnés



NOUVELLES MAQUETTES

TARIFS PRINT

Tarifs bruts en euros hors taxes, applicables au 1er juillet 2020.

PAGES DE COUVERTURE

	Tarifs	Pratique vétérinaire équine
2 ^e de couverture	1 660	
3 ^e de couverture	1 660	
4 ^e de couverture	1 935	

OPÉRATIONS SPÉCIALES

	Tarifs	Pratique vétérinaire équine
Encart 4 pages A4	2 145	
Encart A4 pages R°/V°	1 660	

Pour toute autre opération spéciale ou tiré à part, nous consulter

PAGES INTÉRIEURES

	Tarifs	Pratique vétérinaire équine
Page quadri	1 310	
Double page d'ouverture	3 015	
Double page	2 885	
Face sommaire	1 505	
½ page PQ largeur	930	

MENTIONS LÉGALES

	Tarifs	Pratique vétérinaire équine
Mentions légales 1/2 page noir et blanc	285	
Mentions légales 1 page noir et blanc	395	

REMISES

Se reporter à la page 7

EN CHIFFRE

Diffusion OJD ACPM : 750 abonnés



TARIFS DIGITAL

Tarifs bruts en euros hors taxes, applicables au 1er juillet 2020.

WEB

Tarifs **Le Point**
Vétérinaire.fr

STANDARD*

CPM

Megabannière 728 x 90	80
Gigabannière 980 x 90	130
Billboard 970 x 250	150
Pavé 300 x 250	80
Grand Angle 300 x 600	100

PREMIUM*

Floor ad 980 x 40	140
Native Ad	160
First look 1430 x 700	200

MAJORATION

expand, vidéo, ciblage	20%
------------------------	-----

PACKAGE impressions	Gigabannière	Grand-angle	Pavé
10 000 impressions	1050	800	600
20 000 impressions	1 800	1 400	1 100
30 000 impressions	2 300	1 800	1 450

* Formats indiqués en pixels

EMAILING

Tarifs / adresse

Sans critère de ciblage	0,50
Avec 1 critère de ciblage	0,60
Avec 2 critères de ciblage	0,70
Avec 3 critères de ciblage	0,80

FRAIS

Sélection, intégration, diffusion	300
Création HTML, BAT	500

PACKAGE

Renvoi aux non ouvreurs	-50 %
-------------------------	-------

REMISES

Se reporter à la page 7

WEB EN CHIFFRES

Page vue / mois : 324 394

Visiteurs uniques : 105 443

Visites : 142 513

Google Analytics - Décembre 2019





TARIFS DIGITAL

Tarifs bruts en euros hors taxes, applicables au 1er juillet 2020.

MOBILE

Tarifs 

STANDARD*

CPM

Interstitial 320 x 480	100
Bannière 320 x 50	50

* Formats indiqués en pixels

POSTS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Post Facebook	<i>nous consulter</i>
Post Twitter	<i>nous consulter</i>



Offre de lancement Prévoyance : 25 % de réduction durant 2 ans sur vos cotisations Prévoyance Santé.

Revenus des vétérinaires libéraux en cas d'accident ou de maladie :

Comparez les tarifs et composez en ligne la protection qui vous convient.



AMPLI.FR
Offre de lancement
Prévoyance : -25 %

PROFITER DE L'OFFRE

2

J'aime Commenter Partager

APPLI ET SOCIAL MEDIA EN CHIFFRES

Facebook : 16 893 fans*

Twitter : 3 146 followers**

Mobile : 16 627 téléchargements*** / 33 000 affichages écran



* Nombres de fans par page :
La Semaine Vétérinaire : 6 631
Suppléments ASV : 1 551
Le Point Vétérinaire : 5 176
Le Point Vétérinaire étudiants : 2 186
Pratique Vétérinaire équine : 1 349
** Page Twitter : La Semaine Vétérinaire
*** Nombre de téléchargements depuis 2014

NEWSLETTERS

Tarifs bruts en euros hors taxes, applicables au 1er juillet 2020.

PRÉSENCE SUR NOS NEWSLETTERS

La Quotidienne **LA SEMAINE VÉTÉRINAIRE**

Mégabannière – 1 passage 1 950

Mégabannière – 4 passages 5 850

Mensuelle **ASV**

Mégabannière – 1 passage 450

Mensuelle **LE POINT VÉTÉRINAIRE**

Mégabannière – 1 passage 2 050

Mensuelle **Pratique vétérinaire équine**

Mégabannière – 1 passage 1 150

Si vous avez des difficultés à visualiser cette lettre d'information, [suyez ce lien](#).

Le Point Vétérinaire.fr **la Quotidienne**

Le Point Vétérinaire.fr - mardi 14 janvier 2020

Guide diagnostique en ophtalmologie du chien et du chat [Je découvre](#)

Rétrovirus : de nouvelles recommandations
L'AAFP publie une mise à jour des données sur le FIV et le FeLV.

Sécurité sanitaire des aliments : l'Anses propose des contrôles mieux ciblés
L'expertise du dispositif de surveillance et de contrôle des contaminants chimiques dans l'alimentation menée en France entre 2010 et 2014 par l'Agence Nationale de sécurité sanitaire des aliments, de l'environnement et du travail (Anses) ...

Hémorragies péri-opératoires : prévention et prise en charge
Les hémorragies péri-opératoires sont fréquentes et souvent sans conséquence pour l'animal lorsqu'elles sont prises en charge rapidement. Leur intensité et leur durée influencent les moyens mis en oeuvre pour leur gestion. ...

La toxoplasmose reste une maladie rare chez l'humain
Dans un guide, des experts de l'Association américaine des praticiens félins (AAFP) se penchent sur les infections zoonotiques que le chat peut transmettre à l'humain, avec un focus sur la toxoplasmose.

Exploration de l'oreille avec l'IRM
La grande variété des types et des causes d'otites impose le choix d'examen d'imagerie adaptés à la diversité des tissus concernés. Ils visent à établir un bilan lésionnel local complet et étendu.

La sélection du libraire

Avian Medicine and Surgery in Practice: Companion and Aviary Birds
Avian Medicine and Surgery in Practice is an invaluable quick-reference resource for clinicians and a useful study guide for veterinary students. In this practical and beautifully illustrated book, early chapters cover physical examination, advice on interpreting diagnostic tests, and avian anatomy and physiology. Disorders affecting the different body regions and systems make up the majority of the book from the external—skin, feathers, eyes, legs and feet—to the internal including the gastrointestinal tract and the cardiovascular system.

DMV 2020
DICTIONNAIRE DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES
LA BASE DE DONNÉES MULTICANALE DE RÉFÉRENCE DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Numéro Spécial Canin 2019 **Bonnes pratiques en pédiatrie canine et féline** [J'en profite](#)

Le Point Vétérinaire - Service Clients
CS 90006 - 59718 Lille Cedex 9
N° vert : 0900 94 98 89 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Le Point Vétérinaire.fr 2019
LePointVetereinaire.fr - PubliCite@lepointveterinaire.fr

Confidentialité des données : conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous recevez cette invitation car vous avez été en contact avec le Service Commercial de Health Initiative ou de ses partenaires. Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de Health Initiative, [suyez ce lien](#).

NEWSLETTERS EN CHIFFRES

La Quotidienne : 12 363

La Lettre mensuelle ASV : 3 089

NOMBRES D'INSCRITS

La Lettre Mensuelle Le Point Vétérinaire : 13 578

La Lettre Trimestrielle Pratique Vétérinaire Équine : 8 207

Google Analytics - Décembre 2019



REMISES

REMISES VOLUME PAR CAMPAGNE

Applicable sur le tarif brut

de 5 000 à 10 000 € brut investi	5 %
de 10 001 à 15 000 € brut investi	7 %
de 15 001 à 20 000 € brut investi	9 %
de 20 001 à 25 000 € brut investi	11 %
de 25 001 à 30 000 € brut investi	13 %
plus de 30 000 € brut investi	15 %

Toutes les remises se cumulent
(sauf remise professionnelle qui s'applique sur le tarif net)

REMISE NOUVEAU CLIENT 5 %

S'applique pour tout annonceur n'ayant pas communiqué dans l'un de nos supports en 2019.

REMISE DUO 10 %

S'applique pour tout annonceur présent dans 2 titres.

REMISE TRIO 15 %

S'applique pour tout annonceur présent dans 3 titres.

REMISE PROFESSIONNELLE 15 %

applique pour tout annonceur en mesure de présenter une attestation de mandat en cours de validité.

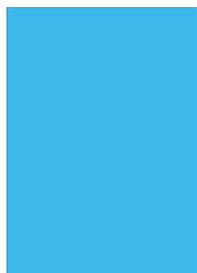
SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES PRINT

FORMATS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES REVUES PRINT EN 2020

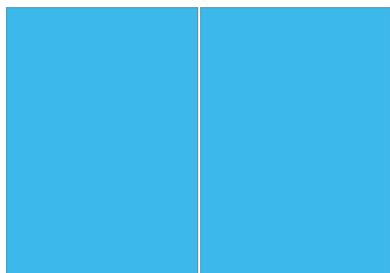
Format L x H en mm

* PP : Format Plein Papier : + 5mm de fond perdu, repères de coupe et hirondelles.

** FU : Format Utile (aligné sur le rédactionnel), prévoir un filet autour du visuel.



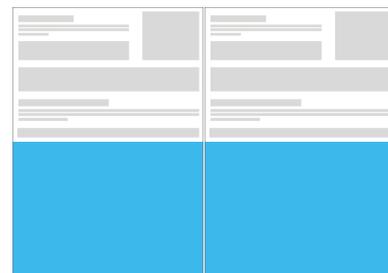
PAGE
PP : 210x297 *



DOUBLE PAGE
PP : 2 fichiers séparés de 210x297 *



1/2 PAGE LARGEUR
PP : 210x130 *
FU : 186x116 **



DOUBLE 1/2 PAGE LARGEUR
PP : 2 fichiers séparés de 210x130 *

La Semaine Vétérinaire



1/2 PAGE HAUTEUR
PP : 102x297 *
FU : 90x272 **

Supplément ASV



1/2 PAGE HAUTEUR
PP : 94x297 *
FU : 82x272 **

Le Point Vétérinaire



1/3 PAGE HAUTEUR
PP : 88x297 *
FU : 78x272 **

SURCOUVERTURE



1/2 HAUTEUR
PP : 105x297 *

BANDEAU



LARGEUR
PP : 480x90 *

Nous consulter pour la tête, Fournir 2 fichier séparés (1 recto incluant la tête et un verso)

Format opérations spéciales : nous consulter

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

- Fichier PDF/X-1A:2001 ou Fichier PDF HD certifié (aux normes SICOGIF PDF 1.3)
- Livraison : 10 jours avant parution

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES WEB

FORMATS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES SUPPORTS DIGITAUX

Date de livraison des éléments, à adresser à raphaelle.arlotti@1health.fr

5 jours ouvrés pour les formats standard

10 jours ouvrés pour les formats rich media

15 jours ouvrés pour les opérations spéciales



Mégabannière

GIF, JPG, PNG, HTML5, script

728 x 90px - 60Ko

Pas d'audio

12 secondes max – en boucle



Gigabannière

GIF, JPG, PNG, HTML5, script

980 x 90px - 60Ko

Pas d'audio

12 secondes max – en boucle



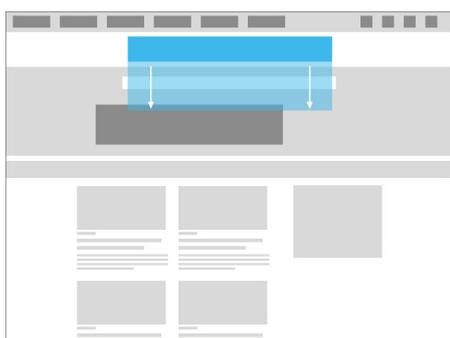
Billboard

GIF, JPG, PNG, HTML5, script

970 x 250px - 60Ko

Pas d'audio

12 secondes max – en boucle



Mégabannière expand

GIF, JPG, PNG

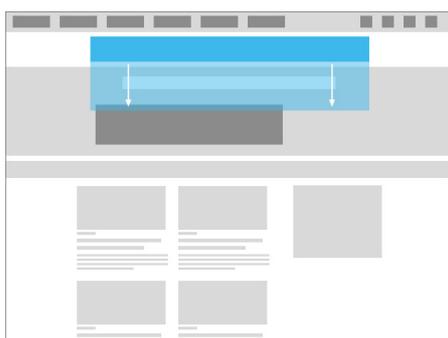
728 x 90px - 70Ko

Pas d'audio

12 secondes max – en boucle

Fournir un format image 728 x 90px

+ un format image 728 x 300px



Gigabannière expand

GIF, JPG, PNG

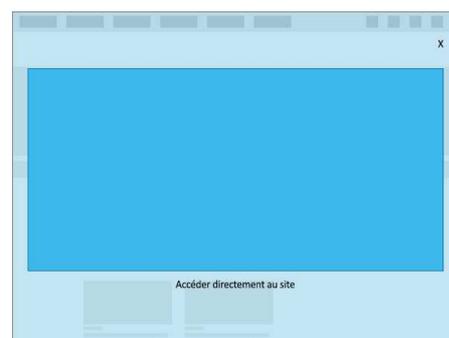
980 x 90px - 70Ko

Pas d'audio

12 secondes max – en boucle

Fournir un format image 980 x 90px

+ un format image 980 x 300px



First look

GIF, JPG, PNG

1430 x 700px - 70Ko

Pas d'audio

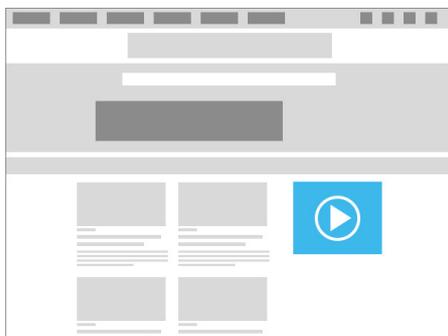
Bouton « Accès direct au site » en haut à droite géré par nos soins

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES WEB



Pavé

GIF, JPG, PNG, HTML5, script
300 x 250px - 60Ko
Pas d'audio
12 secondes max – en boucle



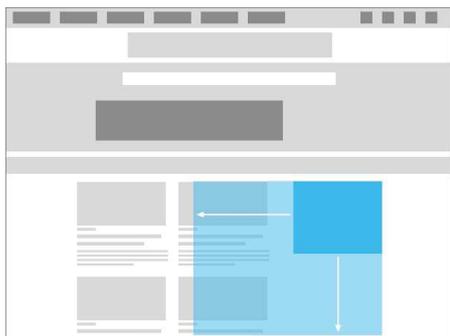
Pavé vidéo

Vidéo MPEG, MP4
300 x 250px
Audio au clic sur la créa
Vidéo source à fournir pour
hébergement de notre côté



Grand-angle

GIF, JPG, PNG, HTML5, script
300 x 600px - 70Ko
Pas d'audio
12 secondes max - en boucle



Pavé expand

GIF, JPG, PNG
300 x 250px - 70Ko
Pas d'audio
12 secondes max – en boucle
Fournir un format image 300 x 250px
+ un format image 600 x 400px



Pavé vidéo expand

GIF, JPG, PNG
300 x 250px - 70Ko
Pas d'audio
12 secondes max – en boucle
Fournir un format image 300 x 250px
+ un format image 600 x 400px



Floor Ad

GIF, JPG, PNG, HTML5, script
980 x 40px - 30Ko max
Pas d'audio
12 secondes max – en boucle



Native Ad

Titre : 35 caractères max*
Texte courant : 160 caractères max*
Visuel : JPG 150 x 150px – 25Ko max
* espaces compris



SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES MOBILES

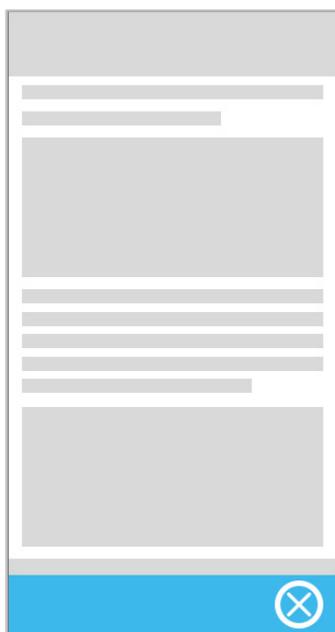
FORMATS APPLICABLES AU SUPPORT MOBILE

Date de livraison des éléments, à adresser à raphaelle.arlotti@1health.fr

5 jours ouvrés pour les formats standard

10 jours ouvrés pour les formats rich media

15 jours ouvrés pour les opérations spéciales



Bannière mobile

GIF, JPG, PNG, HTML5

320 x 50px (smartphone) - 30Ko

468 x 60px (tablette) - 30Ko

Pas d'audio

Fournir les deux types de formats
(smartphone et tablette)



Interstitial mobile

GIF, JPG, PNG, HTML5

320 x 480px (smartphone) - 70Ko

768 x 1024px

+ 1024 x 768px (tablette) - 70Ko

Pas d'audio

10 secondes max

Bouton de fermeture : géré par nos soins.

Le format en HTML5 doit également
contenir la création en 768 x 1024px ainsi
que celle

1024 x 768px et gérer la rotation.

Temps de chargement : <2 secondes

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES RÉSEAUX SOCIAUX

FORMATS APPLICABLES AU SUPPORT MOBILE

Date de livraison des éléments, à adresser à raphaelle.arlotti@1health.fr

5 jours ouvrés pour les formats standard

10 jours ouvrés pour les formats rich media

15 jours ouvrés pour les opérations spéciales



Post Facebook

GIF, JPG, PNG, Vidéo

1200 x 628px

Fil d'actu et / ou colonne de droite

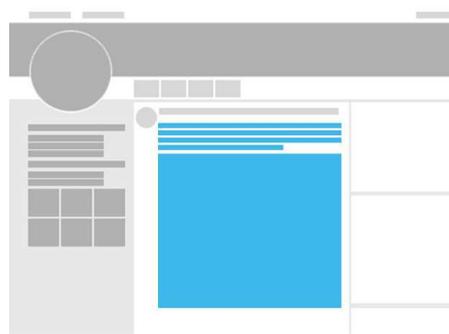
70Ko

Audio si vidéo

Image fixe / animée ou format vidéo

Fournir :

- Une image fixe / animée ou une vidéo (ne comportant que très peu de texte)
- Un texte descriptif
- Un lien de redirection



Post Twitter

GIF, JPG, PNG, Vidéo

300 x 600px

70Ko

Audio si vidéo

Image fixe / animée ou format vidéo

Fournir :

- Une image fixe / animée ou une vidéo
- Un texte descriptif : 280 caractères maximum
- Un lien de redirection



SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES WEB & MOBILE

INFORMATIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

Les formats SWF ne sont plus acceptés, la plupart des navigateurs bloquant ce format aujourd'hui.

Créations publicitaires servies en HTML5

Les créations HTML5 comprenant un double clic de redirection ne sont acceptées qu'en script. Il convient par ailleurs de fournir des éléments comprenant le clicktag intégré. En cas d'impossibilité ou d'urgence, l'intégration d'un clicktag unique sur une création est possible par nos soins (prestation facturée). Il est impossible d'intégrer des fichiers HTML 5 et/ou vidéo dans nos newsletters.

Créations publicitaires servies en GIF ou JPG

Les créations GIF ou JPG ne peuvent contenir qu'un seul et unique lien de redirection.

Mentions légales

Un redirect est obligatoire vers le site de l'éditeur annonceur. Il doit être fourni avec les éléments.

Création sur fond blanc

Un filet de couleur doit encadrer la création

Le son

Pour les créations audio (pour les vidéos), le son doit être activé par un clic de l'utilisateur et non au lancement de l'animation OU par un simple message au passage de la souris sur la création (roll over accepté). Le son doit être encodé à un volume inférieur ou égal à 12db. (Durée 30 sec. max.) Les créations doivent avoir des commandes audio de démarrage et d'arrêt bien visibles.

Conditions générales concernant la mise en ligne des campagnes

Le délai de livraison des éléments techniques est de 5 jours ouvrés (hors samedi, dimanche et jours fériés non travaillés) pour les formats standards, 10 jours pour les formats rich media.

Si les éléments techniques (créas, liens...) ne sont pas livrés dans ces délais, nous ne garantissons pas une mise en ligne correspondant aux dates de campagne prévues initialement. Nous nous réservons, dans ce cas, le droit de repousser la date de fin d'une campagne (après obtention de l'accord de l'agence et/ou de l'annonceur).

Éléments à adresser à raphaelle.arlotti@1health.fr

TARIFS DESIGN

Tarifs bruts en euros hors taxes, applicables au 1er juillet 2020.

WEB (site le Point Vétérinaire.fr)

STANDARD

Megabannière (header/footer)	GIF / JPEG	400
	HTML5	600
Pavé partenaire	JPEG	600
Pavé	GIF / JPEG	400
	HTML5	600
Grand angle	GIF / JPEG	600
	HTML5	900

PREMIUM

Megabannière expand	GIF / JPEG	600
	HTML5	900
Pavé expand	GIF / JPEG	600
	HTML5	900
Interstitial	GIF / JPEG	600
	HTML5	900
Floor ad	GIF / JPEG	600
	HTML5	900
Habillage arche	JPEG	1200
Pavé vidéo	nous consulter	
Pavé expand vidéo		
Grand angle vidéo		
Interstitial vidéo		

Ces tarifs intègrent 3 allers-retours de corrections et un BAT final.

Toute nouvelle demande de corrections sera facturée 100 euros.

Les éditions du Point Vétérinaire Media se réservent le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.

Aucune remise ne sera appliquée sur les tarifs design.

Nous consulter pour la réalisation des opérations Print.

OPÉRATIONS SPÉCIALES

Emailing personnalisé	HTML5	1200
Landing page	HTML5	2000
Native Advertising (accueil site)	HTML5	500
Contenu sponsorisé Article	HTML5	500
Sponsoring vidéo (30sec. max)	preroll, postroll	1200
Post Facebook	JPEG	500
Post Twitter	JPEG	500
Brand content vidéo Newsletter		sur devis

PRÉSENCE SUR NOS NEWSLETTERS

Mégabannière	GIF / JPEG	300
Pavé	GIF / JPEG	300
Grand angle	GIF / JPEG	500
Native ad	JPEG	500
	HTML5	800
Pavé 1		1500
Pavé 2		1200
Grand angle		2700

MOBILE (app. Le Point Vétérinaire)

Interstitial	JPEG	500
	HTML5	800
Bannière	JPEG	500
	HTML5	800
Interstitial vidéo		sur devis

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. PRÉAMBULE

1.1 Les présentes conditions générales de vente décrivent les conditions dans lesquelles sont exécutés les Ordres de Publicité.

1.2 Toute souscription d'un Ordre de Publicité par un Annonceur ou son Mandataire implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et du tarif en vigueur, à l'exclusion de tous autres documents.

1.3 L'Éditeur se réserve le droit de modifier ces conditions générales de vente à tout moment.

2. DÉFINITIONS

2.1 « Éditeur » : désigne l'entreprise qui dispose d'espaces publicitaires permettant la diffusion des messages publicitaires.

2.2 « Annonceur » : désigne toute personne physique ou morale au nom de laquelle les messages publicitaires sont diffusés par l'Éditeur.

2.3 « Mandataire » : désigne tout intermédiaire ayant un contrat de mandat écrit le liant à un Annonceur pour l'achat d'espace publicitaire à l'Éditeur.

2.4 « Espace Publicitaire » : désigne toute surface destinée à accueillir un message publicitaire, mise à la disposition des Annonceurs par l'Éditeur.

2.5 « Devis » : désigne le document comportant l'entête « Devis / Prise d'Ordre » signé par l'Éditeur adressé à l'Annonceur ou son Mandataire détaillant les conditions d'offre d'achat d'espace ; il se transforme automatiquement en Ordre de Publicité par son acceptation écrite signée par l'Annonceur ou son Mandataire.

2.6 « Ordre de Publicité » : désigne le document comportant l'entête Devis / Prise d'Ordre signé par l'Éditeur, adressé à l'Annonceur ou son Mandataire en réponse à sa demande de réservation d'espace publicitaire, signé pour acceptation par l'Annonceur ou son Mandataire et retourné à l'Éditeur.

2.7 « Bon à Tirer » : désigne le document de confirmation de l'Annonce par l'Annonceur ou son Mandataire, adressé par l'Annonceur ou son Mandataire, à l'Éditeur.

3. DEVIS / ORDRE DE PUBLICITÉ

3.1 Suite à une demande de réservation d'espace publicitaire par un Annonceur ou son Mandataire, l'Éditeur lui adresse, conformément à sa demande, soit un Devis préalable, soit directement un Ordre de Publicité correspondant.

3.2 L'Ordre de Publicité ne deviendra définitif qu'après validation par sa signature par l'Annonceur ou son Mandataire. L'acceptation du devis par sa signature par l'Annonceur ou son Mandataire emportera validation de l'Ordre de Publicité. Toutefois, tout bon à tirer non renvoyé dans les 48 heures à compter de l'envoi de l'ordre de publicité par l'Éditeur, implique l'accord de l'Annonceur ou son Mandataire et dégage la responsabilité de l'Éditeur.

3.3 Lorsqu'une demande de réservation est émise par un Mandataire de l'Annonceur, elle sera accompagnée obligatoirement d'une copie du contrat écrit de mandat en vigueur conclu entre l'Annonceur et son Mandataire précisant sa durée, les conditions de facturation et de règlement. En cas de modification ou de résiliation du mandat, l'Annonceur est tenu d'en informer immédiatement l'Éditeur.

4. REFUS DE RÉSERVATION D'ESPACE PUBLICITAIRE

L'Éditeur se réserve le droit de refuser, sans indemnité, toute demande de réservation d'espace publicitaire qui ne serait pas à sa convenance et notamment si sa nature, son texte ou sa présentation, lui paraît contraire à l'esprit de la publication et/ou non conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

5. TARIF

Les Ordres de Publicité sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la demande de réservation d'espace faite par l'Annonceur ou son Mandataire. L'Éditeur se réserve le droit de modifier le tarif. Toute modification de tarif sera portée à la connaissance de l'Annonceur ou de son Mandataire un (1) mois avant la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif. Les tarifs de bouclage sont transmis sur demande.

6. FACTURATION ET RÈGLEMENT

6.1. FACTURATION

La facture sera adressée directement à l'Annonceur par l'Éditeur. En présence d'un Mandataire, ce dernier en recevra une copie. La facture est libellée en Euros. L'Annonceur est dans tous les cas responsable du paiement de l'Ordre de Publicité aux conditions définies au tarif, même en cas de règlement de l'Ordre de Publicité par le Mandataire. Le montant de la facture exprimé hors taxes, sera majoré de celui de la TVA et /ou de toute autre taxe à la charge de l'Annonceur au taux en vigueur à la date de facturation. La facturation comprend le prix de l'Ordre de Publicité au tarif en vigueur et le montant des remises « annonceurs » acquises telles qu'annoncées à la grille tarifaire de l'Éditeur. Une remise professionnelle de 15 % calculée sur le chiffre d'affaires Net (Chiffre d'affaires brut diminué des remises « annonceurs ») est appliquée sur les ordres de publicité émis en présence d'un Mandataire.

La facturation comprend également les frais techniques, non prévus au tarif, qui sont à la charge de l'Annonceur.

6.2. RÈGLEMENT

Sauf dans les cas de paiement comptant avant parution des annonces classées et offres d'emploi, les conditions de règlement de l'Annonceur s'établissent à 30 jours à compter de la date de facturation.

Le paiement s'effectue en Euros par virement.

6.3. INTÉRÊTS DE RETARD

Tout paiement intervenant après l'échéance figurant sur la facture sera majoré d'intérêts de retard calculés à un taux égal au taux de 12 %, par mois ou fraction de mois de retard.

6.4. DÉFAUT

Sans préjudice de l'application des dispositions ci-dessus, le défaut de paiement de toute facture à son échéance entraînera, de plein droit, l'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes dues, échues ou non, au titre de tout Ordre de Publicité passé par l'Annonceur ou son Mandataire, quel que soit le mode de règlement prévu après une simple mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée sans effet dans un délai de 8 jours, et le versement d'une indemnité égale à 20 % des sommes TTC restant dues au titre de chaque Ordre de Publicité passé par l'Annonceur ou son mandataire, majorée du montant des frais de recouvrement et des frais judiciaires éventuellement engagés.

6.5. FRAIS DE RECOURS

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due de plein droit au créancier en cas de retard de paiement est de 50 euros, sauf justification de frais plus élevés.

Toute infraction aux dispositions de l'article L.441-3 est passible d'une amende de 75.000 €.

7. RESPONSABILITÉ

7.1. RESPONSABILITÉ DE L'ANNONCEUR

7.1.1 La publicité paraît sous la responsabilité exclusive de l'Annonceur ou son Mandataire qui déclare être titulaire de l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à la parution de la publicité. Ils garantissent en conséquence solidairement l'Éditeur contre toute action ayant pour cause le contenu du message publicitaire diffusé par l'Éditeur, sa présentation, et plus généralement, l'exécution de l'Ordre de Publicité.

7.1.2 Toute information publicitaire à caractère rédactionnel devra être nécessairement précédée de la mention « Publicité » et identifier l'Annonceur.

7.1.3 L'Annonceur ou son Mandataire certifie à l'Éditeur que la publicité est conforme à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

7.2. RESPONSABILITÉ DE L'ÉDITEUR

7.2.1 L'Éditeur est responsable de la mise à disposition de l'Espace publicitaire convenu à l'Annonceur ou son Mandataire. En cas d'exécution défectueuse d'un Ordre de Publicité, la responsabilité de l'Éditeur est expressément limitée dans tous les cas au coût de l'Ordre de Publicité en cause.

7.2.2 L'Éditeur fait ses meilleurs efforts pour respecter les conditions de parution de l'Ordre de Publicité. Il ne peut cependant garantir aucun emplacement préférentiel quelles que soient les stipulations portées par l'Annonceur ou son Mandataire sur l'Ordre de Publicité.

7.2.3 L'Éditeur rend compte de la diffusion des Ordres de Publicité par la remise d'un exemplaire de la parution par Ordre de Publicité. Tout exemplaire supplémentaire sera facturé à l'Annonceur.

8. DELAIS

8.1. REMISE A L'ÉDITEUR DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET/OU ÉLECTRONIQUES

Ces éléments doivent être remis à l'Éditeur avant parution selon les délais fixés par lui (8 jours ouvrés). A défaut, l'Éditeur se réserve le droit d'insérer à la place de la publicité projetée une formule générale telle que l'identification de l'Annonceur. Dans le cadre d'un contrat comportant plusieurs insertions, l'insertion précédente sera automatiquement reconduite si les nouveaux éléments ne sont pas parvenus dans les mêmes délais avant parution.

8.2. RETOUR DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET/OU ÉLECTRONIQUES

Les éléments techniques non réclamés dans un délai de quatre (4) mois à compter de la diffusion de la publicité sont détruits par l'Éditeur sans qu'aucune indemnisation et/ou compensation d'aucune sorte ne soit due par l'Éditeur. Les éléments électroniques sont automatiquement détruits par l'Éditeur dans un délai d'un an à compter de la diffusion de la publicité dans les mêmes conditions.

8.3. BON A TIRER

Il incombe à l'Annonceur ou son Mandataire de retourner le Bon à Tirer dans un délai de 48 heures à compter de la réception de l'Ordre de Publicité. A défaut, son accord est réputé acquis par l'Éditeur.

8.4. REPORT D'INSERTION

Pour être acceptées, les demandes de report d'insertion doivent être notifiées par écrit dix jours avant parution.

8.5. ANNULATION / MODIFICATION

L'annulation d'un Ordre de Publicité par l'Annonceur ou son Mandataire ne peut être effectuée que par lettre recommandée avec demande d'avis de réception reçue par l'Éditeur au plus tard dix jours ouvrés avant la date prévue de première parution. Le défaut de respect de ce préavis de dix jours, par l'Annonceur ou son Mandataire, entraînera la facturation par l'Éditeur de la totalité de la prestation de publicité envisagée. En cas de modification apportée par l'Annonceur ou son Mandataire à un Ordre de Publicité déjà confirmé, avant ou au cours de son exécution, une facture rectificative sera émise.

9. SECTEUR HORS « LOI SAPIN »

L'Éditeur permet aux Annonceurs de publier des annonces classées au choix dans des rubriques déterminées et des annonces d'offres et de demandes d'emploi. Ces annonces n'ayant pas un caractère promotionnel, il est appelé que conformément aux dispositions de la circulaire d'application de la loi « Sapin » en date du 19 décembre 1994, elles n'entrent pas dans le champ d'application de la loi précitée. Pour ces annonces, les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'exclusion de l'article 3 ci-dessus, et des conditions de facturation et règlement de l'article 6 ci-dessus qui sont remplacés par ce qui suit.

9.1. ANNONCES CLASSÉES EN LIGNAGE ORDRE D'INSERTION

L'Annonceur remplit la grille qui lui est proposée et la renvoie à l'Éditeur avec son règlement qui se fera par chèque ou par carte bancaire et AVANT PARUTION. L'envoi de l'ordre d'insertion vaut engagement ferme et définitif de l'Annonceur.

9.1.2 En cas d'un nombre de lignes plus important pour son annonce, l'Annonceur fait part de sa demande d'insertion à l'Éditeur qui lui envoie un devis correspondant. Le devis ne deviendra définitif qu'après sa confirmation par l'Annonceur ou le retour de son bon à tirer, dont le règlement se fera par chèque ou par carte bancaire AVANT PARUTION. L'Annonceur régulier qui émet des ordres d'insertion selon une certaine fréquence et répertorié en tant que tel par l'Éditeur pourra, nonobstant les stipulations de l'article 9 ci-dessus, effectuer son règlement conformément à l'article 6.2 ci-dessus après accord de l'Éditeur.

9.2. ANNONCES « OFFRE D'EMPLOI »

Tout ordre d'offre d'emploi doit être émis par écrit à l'Éditeur qui recueille l'accord de principe de l'Annonceur. Selon les cas, un bon à tirer est retourné à l'Éditeur pour confirmer l'ordre d'offre d'emploi. Lorsque que l'Annonceur fait appel à un agent de publicité, ce dernier agit en qualité de commissionnaire d'achat pour le compte de l'Annonceur. A ce titre, il est garant, solidairement avec l'Annonceur, du paiement des factures. L'agent perçoit une commission sous forme de remise. Les conditions de paiement de l'agent s'établissent à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Nonobstant ce qui est stipulé à l'article 9 ci-dessus, l'agent peut se libérer du paiement de la facture dans les conditions de l'article 6.2 ci-dessus.

10. LOI APPLICABLE / JURIDICTION

En cas de litige quelconque, le droit français est seul applicable et les tribunaux de Paris seront seuls compétents, nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs.



CONTACTS

Directrice de clientèle

Laurence DA COSTA

Tél : +33 (0)1 76 21 92 50

Port : +33 (0)6 11 72 42 36

laurence.dacosta@1health.fr

Assistante de publicité

Valérie ALCIERI

Tél : +33 (0)1 76 21 91 81

valerie.alcieri@1health.fr

Chef de Publicité

Sylvain FRIGAULT

Tél : +33 (0)1 76 21 92 92

Port : +33 (0)7 86 77 38 13

sylvain.frigault@1health.fr

Traffic Manager

Raphaëlle ARLOTTI

Tél : +33 (0)1 76 21 91 88

raphaelle.arlotti@1health.fr



CONTACTEZ-NOUS !

Immeuble Avant Seine

11-15 quai Dion Bouton

92800 Puteaux

Retrouvez nos spécificités techniques et cas clients sur

media.lepointveterinaire.fr